

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
03/5/20  
DOSSIER N°5609**

**SUBVENTIONS COMICE AGRICOLE - FOIRE CONCOURS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

En l'absence de M. Thierry GAILLARD (ayant donné pouvoir à M. Bertrand LABAR)

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MME Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : SUBVENTIONS COMICE AGRICOLE - FOIRE CONCOURS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-03/5/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

400 € pour l'organisation du comice agricole, les 10 et 11 juin 2023, par le « Comice Agricole du Pays Auzaçais » ;

800 € pour l'organisation de la 51<sup>me</sup> foire annuelle le 1er septembre 2023 par l'association « Foire Primée de Bonnat ».

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, ch. 65 - Art 65748, fonction 6312, sous compte Comices – subventions comices agricoles et ch. 65 – Art 65748, fonction 6312, sous compte Foire Priv – Foires concours organismes privés.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**